

Des temps de préparation pas à la hauteur de la reconnaissance indispensable de l'animation !

Après les mobilisations, le cycle de négociation de la branche de l'animation (Eclat) accouche d'une souris.

Des négociations de la branche de l'animation (Eclat) sur les temps de préparation des animations se sont ouvertes suite au mouvement des salarié-es de l'animation de fin 2021 et début 2022 et ont débouché sur un avenant à la convention collective tout récemment signé par l'organisation patronale Hexopée et les organisations syndicales UNSA et CFDT.

Il garantit seulement un temps de préparation à hauteur de 15 % du temps d'animation avec une application qui n'aura pas lieu avant 2025 ou 2026.

Cela équivaut à une garantie de seulement 9 minutes de préparation par heure d'animation : un an après l'ouverture de négociations sur le sujet, nous ne pouvons que constater l'échec de ce cycle de négociation !

33 % de temps de travail reconnu et rémunéré pour la préparation (soit 20 minutes par heure d'animation) est le minimum nécessaire pour un travail de qualité.

Le refus du syndicat patronal Hexopée de prendre en compte à la hauteur de ce qu'il faudrait les temps de préparation révèle un manque très profond de reconnaissance des salarié-es et de nos métiers.

Il est difficile de ne pas ressentir un mépris des animateurs et animatrices face au manque d'ambition du patronat sur le sujet.

Pourtant, les appels à reconnaître le temps de préparation ne manquent pas :

- Le rapport parlementaire sur les métiers du lien social du 24 juin 2020 recommande (proposition 16) de « reconnaître le temps de préparation des animateur-ices (environ 30 % du temps de travail) dans le temps de travail effectif » ;
- Les conclusions des assises de l'animation du 22 février 2022 recommandent (mesure 11) « la rémunération des temps de préparation sans enfant » ;

- Le rapport du CESE de juillet 2022 autour des métiers de la cohésion sociale recommande (préconisation 8) de « prévoir (...) l'ensemble des temps consacrés à (...) la préparation des actions ».

Que faire si mon temps de travail pour la préparation n'est pas reconnu à sa hauteur par mon employeur? Nous appelons tou-tes les animateurs et animatrices dont le temps de préparation des activités n'est pas entièrement compté et rémunéré en temps de travail à se rapprocher des syndicats pour faire reconnaître ces temps, notamment devant les prud'hommes. En effet, un employeur qui attend d'un-e salarié-e qu'il ou elle prépare ses animations sans comptabiliser entièrement ce temps va à l'encontre du droit du travail. On ne peut pas être salarié-e et bénévole pour les mêmes missions : c'est du travail dissimulé, non payé alors qu'il doit l'être!

Solidaires n'est pas signataire de cet avenant car nous ne pouvons considérer que 9 minutes suffisent à préparer une heure d'animation.

Une telle inaction sur la question du temps de préparation revient à cautionner et organiser un système de dumping social dans l'animation, avec une incitation à ne pas reconnaître à la hauteur ces temps afin de maintenir les coûts au plus bas, et ce, toujours au détriment des salarié-es déjà fortement précarisé-es dans la branche de l'animation (Eclat).

Nous exigeons une reconnaissance pleine et entière des métiers de l'animation et ainsi, provoquer l'avancée de la professionnalisation dans un secteur en extrême difficulté. Nous continuerons à nous mobiliser partout pour une vraie reconnaissance des temps de préparation des animations.

Solidaires
dans l'animation :



ASSO-Solidaires
contact@syndicat-asso.fr
syndicat-asso.fr



Sud Santé Sociaux
contact@sudsantesociaux.org
sudsantesociaux.org



Sud Culture Solidaires
sud@culture.gouv.fr
sud-culture.org